

**Déclaration des organisations syndicales et d'élus enseignants et des personnels de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniciens et ouvriers de service (BIATOS) au conseil de perfectionnement et au conseil d'administration du Conservatoire national des arts et métiers (CNAM), lors de l'audience du 14 février 2008, au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche**

Nous vous remercions de l'attention que vous avez portée à notre établissement en donnant suite à notre demande d'audience.

Les rapports de l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche et de l'Inspection générale des finances de 2006 et 2007 ont relevé des dysfonctionnements de l'établissement déjà dénoncés par nos organisations. Malheureusement, nous n'avons jamais été écoutés. Nous ne partageons pas nombre de préconisations des inspecteurs, mais leurs rapports conduisent les personnels du Conservatoire à s'interroger sur leur avenir. C'est pour vous porter de cette interrogation que les sections syndicales du CNAM ont souhaité rencontrer la ministre.

La direction du CNAM a mis en place une politique de gestion des personnels, immobilière, et pédagogique incompréhensible, aggravée par un dialogue social déficient. Cette direction est disqualifiée et arrive à la fin de son mandat avec un bilan catastrophique. Elle a annoncé lors des vœux aux personnels, début janvier, la création d'une fondation, qui n'a fait l'objet d'aucune concertation interne et d'aucune présentation au conseil d'administration.

La responsabilité des différents ministères en charge de notre établissement est primordiale. L'absence de politique clairement définie a été préjudiciable sur la nécessité de son évolution, de son adaptation et de sa modernisation. Notons par exemple que la question du CNAM n'a jamais été débattue au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER).

La loi du 10 août 2007 sur les universités donne de nouvelles missions aux universités : l'insertion et la professionnalisation des formations. En outre, le récent rapport Attali préconise que soient confiées aux universités des missions relatives à la promotion supérieure du travail, ce qui est typiquement le rôle actuel du CNAM. Il est donc nécessaire de définir aujourd'hui avec précision la place et les spécificités des missions du Conservatoire dans l'organisation de l'enseignement supérieur, notamment le fonctionnement de son réseau au regard des compétences inscrites dans les lois de décentralisation.

Nous tenons à réaffirmer ce qui fait l'originalité du CNAM :

La promotion supérieure du travail libre et gratuite (hors temps de travail) qui suppose qu'elle reste nationale, c'est-à-dire accessible sur l'ensemble du territoire pour garantir l'égalité de traitement des citoyens, en développant des formations en fonction des besoins économiques et sociaux et en partenariat avec les régions et les branches professionnelles.

Ses missions d'enseignement, de recherche, de muséologie et de diffusion scientifique et technique.

Les formations doivent être accessibles aux auditeurs ayant un faible niveau académique (développement du 1<sup>er</sup> cycle et des activités de soutien aux enseignements préparatoires).

Les formations en alternance doivent être développées en fonction de besoins identifiés.

Les besoins et les contraintes des auditeurs demandeurs d'emploi doivent être mieux pris en compte.

Le rapport de l'année dernière note une augmentation du nombre de contractuels (environ 300) qui représentent maintenant près de 30% des personnels BIATOS. La moitié d'entre eux - notamment de catégorie C - font appel à l'aide sociale du CNAM, ce qui montre l'extrême fragilité de leur situation.

Nous demandons l'engagement du ministère à ne licencier aucun de ces personnels et à ce qu'aucun d'entre eux ne se voie refuser le renouvellement de son contrat. Nous demandons que soit mis à l'étude un véritable plan de résorption de la précarité au CNAM et de titularisation. En attendant, des solutions doivent être mises en place qui permettent aux contractuels des garanties identiques à leurs collègues fonctionnaires (reconnaissance des qualifications, augmentations de salaires, régime indemnitaire, avancement).

A ce propos, nous regrettons que l'inspection de 2007 n'ait pas cru bon de recevoir les organisations syndicales du Conservatoire sur le thème de l'emploi et de la précarité.

Nous vous demandons de favoriser l'organisation d'un débat national sur le CNAM et la promotion supérieure du travail mettant en présence l'ensemble des parties concernées : ministère, personnels du Conservatoire, organisations patronales et syndicales, puissances publiques nationale et régionales. Cette proposition serait de nature à préparer le débat au CNESER.

Ce n'est qu'après ce travail de larges débats, de consultations et de confrontation sur l'avenir de notre établissement que la transformation des statuts pourrait être envisagée.

Alors que la direction de l'établissement n'a pas pris la mesure du travail à accomplir et n'a pas tenu compte des rapports des inspecteurs, nous souhaiterions connaître vos projets concernant le CNAM.

Nous sommes à un tournant de notre histoire, le ministère a une responsabilité essentielle, les utilisateurs et les personnels seront attentifs aux décisions qui seront prises, et notamment à la lettre de mission qui sera adressée à l'administrateur général du CNAM qui sera nommé prochainement. Ils restent vigilants et prêts à se mobiliser afin que le Conservatoire maintienne et développe pleinement ses missions de promotion supérieure du travail dans le cadre d'un service public de qualité.

Paris, le 4 février 2008

**Les organisations syndicales FERC-SUP-CGT, SGEN-CFDT, SNPRES-FO, SNESUP-FSU, SNPTES-UNSA, Sud Education et des élus enseignants et des personnels BIATOS au conseil de perfectionnement et au conseil d'administration du CNAM**